

Association Suisse d'Assurances ASA

30.03.2004 - 11:00 Uhr

Carambolage monstre : bilan des assureurs

Zurich (ots) -

Le carambolage monstre survenu début novembre 2003 sur l'autoroute A1 à proximité de Niederbipp a causé des dommages pour un montant de plusieurs millions de francs. Les dommages corporels sont estimés à au moins 10 millions de francs, les dommages matériels dépassant le million de francs. L'ampleur et la complexité de l'événement ont incité les assureurs à élaborer ensemble des solutions pragmatiques.

Les assureurs entendaient garantir un règlement rapide du sinistre et épargner aux victimes et aux assureurs d'interminables discussions portant sur des questions de responsabilité civile. Le gigantesque carambolage, qui s'est produit par temps de brouillard, a impliqué quelque 70 véhicules, faisant plus de 50 blessés et un mort.

Concernant les dommages corporels, qui dépasseront les 10 millions de francs, les assureurs responsabilité civile et les assureurs sociaux ont trouvé des solutions pragmatiques. Les conducteurs et passagers blessés peuvent faire valoir leurs prétentions directement auprès de l'assureur RC du véhicule dans lequel ils se trouvaient. Les assureurs régleront d'un commun accord la question de la répartition des prestations fournies entre l'assurance responsabilité civile et l'assurance sociale d'une part et entre les assureurs responsabilité civile d'autre part.

Comme cela a déjà été communiqué au début du mois de décembre 2003, les dommages matériels sont supérieurs au million de francs. Les dommages subis par les véhicules couverts par une assurance casco complète ont été remboursés par l'assureur casco concerné. A titre exceptionnel, les dommages causés aux autres véhicules ont été réglés directement par leur assureur RC. En contrepartie, les assureurs n'ont pas exercé de recours mutuels.

Contact:

Beat Krieger
tél. direct + 41/1/208'28'72

Association Suisse d'Assurances
Tél. +41/1/208'28'28
Fax +41/1/208'28'14
E-Mail: info@svv.ch

Le présent communiqué de presse est disponible sur www.svv.ch.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100087998/100473386> abgerufen werden.